



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/401
10 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS ET FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-cinquième session

Point 89 b) de l'ordre du jour provisoire*

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Lettre datée du 7 août 1990, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre, en anglais et en français, le texte de la déclaration sur l'Ethiopie, publié le 2 août 1990 à Rome et à Bruxelles par les 12 Etats membres de la Communauté européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 89 b) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mario SCIALOJA

* A/45/150 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration des Douze sur l'Ethiopie, publiée le 2 août 1990

Opérations d'aide par le port de Massawa

La Communauté et ses Etats membres regrettent que l'on ait refusé l'accès au quai à un navire transportant une équipe technique du Programme alimentaire mondial qui devait examiner les conditions du port de Massawa.

Cette position, ainsi qu'un appel pressant au Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) en faveur de l'utilisation du port de Massawa pour l'acheminement de l'aide destinée aux populations du nord de l'Ethiopie, ont été communiqués au représentant du FPLE à Washington.

La Communauté et ses Etats membres espèrent que toutes les parties concernées par cet effort humanitaire s'accorderont sur un plan de distribution de l'aide alimentaire d'urgence par le port de Massawa.
